

Représentants des employeurs

- UNGE (Présent)
- FENIGS (Présent)
- CSNGT (Présent)
- UNTEC (Présent)

Représentants des salariés

- BATI-MAT TP-CFTC
- SYNATPAU FNCB-CFDT (Présent)
- FGFO CONSTRUCTION (Présent)
- FNSCBA CGT
- SPABEIC CFE-CGC

**RELEVÉ DES DÉCISIONS COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE LA
NEGOCIATION ET DE L'INTERPRETATION DE LA FIIAC DU 22 JANVIER 2020**

Chez APGTP 54 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS

TABLE DES MATIERES

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
II.	VALIDATION DU RELEVÉ DES DÉCISIONS CPPNI FILIAC DU 18 DÉCEMBRE 2019.....	3
III.	ACTIVITÉ DE LA COPRESIDENCE	3
IV.	POINT CPNEFP FILIAC.....	3
V.	MODIFICATION DES MINIMAS CONVENTIONNELS	4
VI.	ACCORD CONTRAT DE CHANTIER.....	5
VII.	CCN COMMUNES AUX 2 BRANCHES – VIE DE LA CONVENTION COLLECTIVE.....	5
VIII.	CCN COMMUNES AUX 2 BRANCHES- RELATION INDIVIDUELLE DE TRAVAIL	5

RELEVÉ DES DÉCISIONS CPPNI DU 22 JANVIER 2020 APPROUVÉ

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

DECISION

Approbation de l'ordre du jour à l'unanimité

II. VALIDATION DU RELEVÉ DES DÉCISIONS CPPNI FIIAC DU 18 DÉCEMBRE 2019

DECISION

FO, FENIGS et CSNGT votent contre en raison de leur absence préalablement signalée en raison des grèves.

Abstention de la CFTC.

SYNATPAU-CFDT, UNTEC et UNGE approuvent le relevé des décisions.

CFE-CGC Absente.

III. ACTIVITÉ DE LA COPRESIDENCE

DECISION

La coprésidence a fait le point sur les mandats en CPPNI, CPNEFP et CPR Géomètres.

Les partenaires sociaux demandent à recevoir les alertes dès qu'un document est mis en ligne sur la drop box. Charge aux partenaires sociaux de désactiver cette option s'ils le souhaitent.

Il est précisé que le lien drop box vers l'espace dédié, sera envoyé avec chaque envoi de documents.

IV. POINT CPNEFP FIIAC

DECISION

La CPNEFP a toujours une difficulté dans la tenue de son secrétariat. Pour le moment, il n'y a plus de relevé des décisions.

Le collège patronal de la CPNEFP regrette l'absence de représentants du collège salariés FIIAC en SPP Atlas. La CFTC signale qu'il y avait un problème sur les adresses mails utilisées par Atlas pour les convocations.

La CPNEFP est toujours dans la difficulté d'obtenir les éléments d'Actalians sur le consommé.

V. MODIFICATION DES MINIMAS CONVENTIONNELS

DECISION

Propositions des organisations :

- UNTEC : Sur la grille économistes : 1,2 % pour les ETAM et 0,5 % pour les Cadres applicables à l'extension (Validé lors du groupe de travail paritaire du 25/11/19 par FO et CFTC). Proposition soutenue par l'UNGE et FENIGS.

- CSNGT : 2,2 % sur l'ensemble de la grille géomètres et application immédiate pour les signataires.

- FENIGS et UNGE : 1,5 % sur l'ensemble de la grille géomètres étendue en novembre 2019, hors niveau d'accueil inchangé et application à l'extension. Proposition soutenue par L'UNTEC.

- CFTC, CFE-CGC, FO et SYNATPAU-CFDT : Sur la grille économistes : 1 % sur l'ensemble de la grille avec application immédiate et négociation en CPPNI FIIAC en juin 2020 ou 1,5 % sur l'ensemble de la grille avec application immédiate.

Sur la grille géomètres : 2,2 % sur l'ensemble de la grille avec application immédiate hors niveau d'accueil.

Suite à la suspension de séance :

- CFTC, CFE-CGC, FO, SYNATPAU-CFDT et CSNGT : Accord sur 2,2 % sur la grille géomètres, la CSNGT ne souhaite pas s'engager sur la grille économistes. Extension à la discrétion des parties signataires.

- SYNATPAU-CFDT et FO : 1,5 % sur l'ensemble des grilles géomètres et économistes hors niveau d'accueil géomètres applicable à l'extension, avec engagement des signataires à favoriser une extension rapide.

- CFTC ne souhaite pas signer en dessous de 2,2 % de la grille géomètres et 1,5 % sur la grille des économistes.

- UNTEC : Maintien de sa position pour 1,2 % pour les ETAM et pour le niveau G National, et 0,5 % pour G IDF et niveau H et I.

Le maintien de ce différentiel est lié à la différence d'environ 10 % des salaires minimaux sur l'ensemble de la grille.

- UNGE et FENIGS : Maintien de leur proposition de 1,5 % maximum sur la grille géomètres.

Les partenaires sociaux négocient la signature de deux accords.

VI. ACCORD CONTRAT DE CHANTIER

DECISION

Report à la CPPNI du 12 février 2020

VII. CCN COMMUNES AUX 2 BRANCHES – VIE DE LA CONVENTION COLLECTIVE

DECISION

Report à la CPPNI du 12 février 2020

VIII. CCN COMMUNES AUX 2 BRANCHES- RELATION INDIVIDUELLE DE TRAVAIL

DECISION

Report à la CPPNI du 12 février 2020

ORDRE DU JOUR DE LA CPPNI DU 12 FEVRIER 2020

- I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
- II. VALIDATION DU RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA CPPNI DU 22 JANVIER 2020
- III. ACTIVITÉ DE LA COPRESIDENCE
- IV. POINTS CPNEEP
- V. ACCORD CONTRAT DE CHANTIER
- VI. CCN COMMUNE AUX 2 BRANCHES : VIE DE LA CONVENTION COLLECTIVE
- VII. CCN COMMUNE AUX 2 BRANCHES : RELATION INDIVIDUELLE DE TRAVAIL